

**Bureau de la CLE**  
**Vendredi 22 septembre 2023**  
**de 14h à 16h au Parc Naturel Régional Scarpe Escaut**

**ORDRE DU JOUR**

---

1. Avis sur la régularisation du dossier d'autorisation environnementale du magasin Super U de Camphin en Pévèle
2. Retour sur les avis et accompagnement
3. Point d'avancement de l'étude HMUC
4. Point sur le planning 2023
5. Actualités/ questions diverses

**LISTE DES MEMBRES PRESENTS**

---

**Dans le collège des élus (4/6 membres) :**

- Présidence : Jean-Paul FONTAINE
- Représentant du Département : Jean-Luc DETAVERNIER
- Président de la commission « Milieux humides et aquatiques et prévention des inondations » du SAGE et maire d'Erre : Jean-François DALY

**Dans le collège des usagers (2/3 membres)**

- Fédération Nord nature environnement : Jean-Claude LEGRAND
- Chambre d'agriculture : Jean-Luc GRAS et Bertrand GODDAERT

**Dans le collège de l'Etat (0/3 membres)**

**Invités permanents présents :**

- Aurélien THURETTE, représentant la directrice du Parc naturel régional Scarpe-Escout
- Didier VAN POUCKE, représentant du Parc naturel Régional
- Adeline LAFONTAINE, animatrice SAGE Scarpe aval, Parc naturel régional Scarpe-Escout

**Invités :**

- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut : Matthieu HOYAU
- Communauté de Communes Pévèle Carembault : Aude DOOM

**Excusé(e)s :**

- Représentant Douaisis Agglo : Edith BOUREL
- Chambre d'agriculture : Nicolas DEBRABANT
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer : Jérôme MALBRANCQ
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement : Olivier PREVOST

- Président de la commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource » : Michel DUPONT
- Marc DELECLUSE : Président du SMAPI
- Stéphanie PASQUET : Agence de l'Eau Artois Picardie
- Jean-Philippe KARPINSKI : Agence de l'Eau Artois Picardie
- Olivier CARDOT : Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

## COMPTE-RENDU

---

**Jean-Paul FONTAINE** introduit la séance en regrettant que les services de l'Etat ne soient pas présents à ce bureau pour cause de réserve parlementaire.

Il remercie chaleureusement Adeline LAFONTAINE, arrivée depuis le 27 février 2023, en tant qu'animatrice du SAGE Scarpe aval pour son implication et son travail dans les différents domaines que portent le SAGE.

### 1) Avis sur la régularisation du dossier d'autorisation environnementale du magasin Super U de Camphin en Pévèle

---

**Adeline LAFONTAINE** présente le projet, notamment vis-à-vis de son caractère particulier. En effet, il s'agit d'un projet déjà réalisé d'où la régularisation et qui ne se situe pas sur le territoire du SAGE Scarpe aval.

Le SAGE Scarpe aval a en effet été consulté, car la mesure compensatoire se situe sur son territoire (Bachy).

Le bureau émet donc un avis sur cette mesure compensatoire proposée.

Dans un premier temps, le bureau de la CLE rappelle le **principe « Eviter, réduire, Compenser »** et que la compensation est trop souvent employée avant même l'évitement et la réduction.

Le bureau de la CLE précise que la mesure compensatoire ne se situe ni en milieu humide du SAGE, ni en milieu humide à restaurer du SAGE, ni dans la plaine présumée humide de la Scarpe et enfin que la zone n'est pas une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008.

De plus concernant l'aménagement proposé, compte tenu qu'aucun relevé topographique de la zone n'a été effectué, il est difficile d'émettre un avis sur les surfaces et les profondeurs terrassées, ainsi que sur l'aménagement des différents milieux (boisement, mégaphorbiaie, prairie humide, haie de saule). Aussi, le reprofilage du cours d'eau n'est pas décrit, ni cartographié.

L'aménagement proposé conduira à la dégradation de la fonctionnalité agricole de la zone, car celle-ci se situe en pleine zone de culture. De plus, le site proposé se situant en plateau agricole est défavorable à la fonctionnalité écologique de la zone restaurée.

La haie monospécifique de saule semble mal localisée (une ripisylve diversifiée en bordure de cours d'eau aurait été plus appropriée) et le boisement d'Aulnaie-Frênaie proposé n'exerce aucune connexion avec les boisements existants.

Pour finir, aucun dispositif réglementaire (type ORE) n'est mis en place pour assurer la gestion dans le temps.

A travers ces différents échanges, le bureau de la CLE a voté à l'unanimité pour un **avis défavorable**.

## 2) Retour sur les avis et accompagnement

---

Adeline LAFONTAINE présente ensuite les différents avis de la DDTM reçus depuis le dernier bureau (2 mai 2023) concernant les dossiers de déclaration loi sur l'eau, ainsi que les accompagnements concernant les PLU des communes de Tilloy les Marchiennes, Aniche et Erchin.

Adeline LAFONTAINE souhaite également avertir le bureau qu'un certain nombre de projets de création d'étangs inférieur à 1000 m<sup>2</sup> voit le jour sur le territoire sans que le SAGE n'aie maitrise sur ceux-ci.

Jean-Paul FONTAINE propose à la coordinatrice du SAGE de s'orienter vers les SAGE voisins notamment vers les membres de l'ACLEBE afin de savoir si la même situation est faite chez eux et comment est-elle gérée.

Monsieur LEGRAND informe le bureau que le dossier d'autorisation environnementale concernant le quartier Sabatier à Raismes est passé au CODERST et que celui-ci va être signé par le préfet.

## 3) Point d'avancement de l'étude HMUC

---

Comme convenu lors de la commission thématique « ressource en eau » de juin dernier, le CCTP de l'étude HMUC est finalisé. Cependant, suite à des échanges entre l'Agence de l'eau et le BRGM, il est évoqué la possibilité que le BRGM puisse réaliser les modélisations hydrogéologiques des études HMUC. Les définitions de scénarios et les plans d'actions restant sous l'égide des territoires et notamment du SAGE du territoire concerné. Cette approche permettrait de garantir une cohérence entre les territoires et de modéliser finement les échanges entre ces derniers.

Toutefois, le BRGM doit encore confirmer fin septembre sa capacité à réaliser cette étude dans les délais impartis. Ces éléments venant à supprimer des prestations prévues dans le CCTP type HMUC, il est proposé d'attendre le retour du BRGM sur les possibilités de réalisation avant de publier les CCTP.

**Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

#### 4) Point sur le planning 2023

---

Comme prévu, trois commissions thématiques seront mises en place en 2023 :

- 1- Commission sur le partage de la ressource qui a eu lieu le 13 juin
- 2- Commission « zones humides et aquatiques » qui aura lieu le 6 octobre à Erre
- 3- Commission « usages et communication » dans le cadre du CARE le 23 novembre au parc

Comme validé en CLE, deux lettres d'infos seront diffusées en 2023 :

- 1- Eau et biodiversité : diffusion en cours
- 2- Ressource en eau : fin 2023

La journée de sensibilisation prévue en octobre 2023 est reportée en 2024, compte tenu du fait que la demande de subvention demandée à l'agence de l'eau pour réaliser cette prestation n'est toujours pas accordée.

**La prochaine CLE aura lieu le 19 décembre 2023 à LANDAS.**

#### 5) Actualités/ questions diverses

---

- **Niveaux piézométriques de fin aout :**

Plus de 40 % des piézomètres sont au-dessus de la normale calculée sur la période 1999-2023. Les 3 piézomètres en forêt sont bas.

La moitié des piézomètres est en décharge et donc une petite moitié en recharge, ce qui n'est pas courant. Il y en a bien un à quatre certaines années, mais il n'y a qu'en 2010, 2014 et 2021 qu'il y en a eu autant.

Concernant les cours d'eau, le Courant de Coutiches et le Décours sont à sec sur Marchiennes.

#### Annexe

---

Présentation de la réunion

#### Prochain rendez-vous :

---

- **Le 6 octobre 2023** : commission thématique « **Zones humides** » à ERRE
- **Le 16 novembre 2023** : **CLE élargie** dans le cadre de la tournée des SAGE de l'agence de l'eau
- **Le 23 novembre 2023** : commission thématique « **Usagers et communications** » au Parc
- **Le 19 décembre 2023** : **CLE du SAGE** à Landas